

GRESHAM Banks Trimestriel 2018

***Avenant d'investissement dans une unité
de compte par arbitrage et/ou versement***

Souscripteur :

GRESHAM Banks Trimestriel 2018

Je soussigné(e) : Madame Monsieur
 Nom : _____ Nom de jeune fille : _____
 Prénom : _____ Date de naissance : |J|J|/|M|M|/|A|A|A|A|
 Commune et département de naissance : _____
 Tél. : ____/____/____/____/____ E-mail : _____

Contrat concerné (déjà souscrit et hors période de renonciation) :

Concordances n° _____

Montant du versement et affectation :

- J'effectue un versement libre d'un montant de (minimum de 10 000 € ou 5 000 € pour Concordances Perp Avance) : _____ €
 et l'affecte en totalité au support **GRESHAM Banks Trimestriel 2018**. Ce montant est :
 à prélever sur mon compte GRESHAM Banque n° _____,
 réglé par chèque bancaire à l'ordre de GRESHAM.

Origine économique des fonds investis dans le cadre de ce placement :

- Succession / Donation Vente immobilière Épargne constituée grâce au cumul des revenus professionnels
 Vente d'un patrimoine professionnel (société, étude ...) Autre (à préciser) : _____

Montant arbitré depuis le support Sécuri-Taux et affectation :

- Le support GRESHAM Opportunité Diem Banks a été remboursé le 14 mai 2018. Conformément à l'article 5 de l'avenant d'investissement GRESHAM Opportunité Diem Banks, le remboursement du capital et du coupon a donné lieu à un arbitrage gratuit sur le support monétaire Sécuri-Taux. Je réinvestis sur **GRESHAM Banks Trimestriel 2018** par un arbitrage gratuit en sortie du support Sécuri-Taux. _____ % du montant remboursé.

Informations réglementaires :

- Je demande expressément à pouvoir consulter le document d'information clé sur le site <https://www.gresham-banque-privee.fr/dicgbankstrim2018> et renonce à sa fourniture papier. Ce document présente l'option d'investissement (UC) qui m'a été proposée conformément au conseil délivré.
 Je reconnais expressément avoir reçu sous format papier le document d'information clé relatif à l'option d'investissement (UC) qui m'a été proposée conformément au conseil délivré.

Je reconnais avoir :

- pris connaissance, avant d'investir sur ce support, du Prospectus de Base – Series K European – daté du 15 novembre 2017, tel que complété depuis et ce jusqu'à la date d'émission comprise, ainsi que du Document d'Informations Clés qui m'a été remis. Ce document ainsi que les Conditions Définitives de l'Émission qui viennent compléter le Prospectus de base sont disponibles auprès de mon conseiller ;
- été informé(e) que le présent document constitue un avenant aux conditions générales valant note ou notice d'information à mon contrat précité ;
- été informé(e) que dès signature du présent document, il fera partie intégrante de mon contrat, par ailleurs déjà composé des conditions générales valant note ou notice d'information et des conditions particulières signées par la compagnie d'assurance ainsi que, le cas échéant, de la (ou des) précédente(s) demande(s) d'avenant.

J'autorise **GRESHAM** à, le cas échéant, prélever sur mon compte **GRESHAM** Banque le montant du versement libre précisé ci-dessus.

- Je reconnais que ma situation personnelle est compatible avec la souscription de **GRESHAM Banks Trimestriel 2018** et que mon horizon de placement est d'au moins 8 ans.

Signature et mention manuscrite :

Mention manuscrite à recopier par le souscripteur : Je reconnais avoir été pleinement informé(e) des caractéristiques du support **GRESHAM Banks Trimestriel 2018** et notamment du risque de perte en capital au terme des 8 ans de durée d'investissement recommandée. Je reconnais également avoir les connaissances et l'expérience en matière financière nécessaires à la compréhension de ce support.

Fait à _____,

Le |J|J|/|M|M|/|A|A|A|A|

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Cadre réservé à la Compagnie1^{er} exemplaire : Compagnie – 2^e exemplaire : Client

Nom du CP : _____

Code du CP : _____

NP : _____

DA Nom : _____

Date de contrôle : [J][J]/[M][M]/[A][A][A][A]

VISA :

Les données personnelles collectées et traitées sont nécessaires aux fins de l'exécution du contrat. Ces informations sont obligatoires et ne sont destinées qu'aux services compétents intervenant dans ce cadre ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour la (ou les) finalité(s) déclarée(s). Les données personnelles recueillies ne sont pas conservées au-delà des durées applicables de prescription et de conservation des documents comptables. Le Client peut en demander l'accès, la rectification, l'effacement, une limitation ou opposition au traitement, la portabilité, ou introduire une réclamation ou des directives post mortem en écrivant à GRESHAM, Service Marketing – 20, rue de la Baume – CS 10020 – 75383 Paris cedex 08. Plus de détails sur <https://www.gresham-banque-privée.fr/protection-des-donnees>

Le support **GRESHAM Banks Trimestriel 2018** est un support en unité de compte représentatif d'un titre de créance* de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance destiné aux investisseurs avertis. Il est proposé dans le cadre des contrats d'assurance vie et de capitalisation cités à l'article 1. La présente demande, complétée, datée et signée, ne pourra être prise en compte que si elle parvient à GRESHAM au plus tard le 8 juin 2018 pour un contrat existant.

Le souscripteur est préalablement informé que :

- l'unité de compte **GRESHAM Banks Trimestriel 2018** comporte un risque de perte en capital à l'échéance des 8 ans, si à la date du 15 juin 2026 (ci-après « date d'observation finale »), le cours de clôture de l'actif sous-jacent est inférieur à 70 % du cours de référence initial de l'actif sous-jacent, c'est-à-dire qu'il clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son cours de référence initial ;
- la « date d'observation initiale » est le 14 juin 2018. La « date d'émission » de l'unité de compte **GRESHAM Banks Trimestriel 2018** est le 21 juin 2018 ;
- à la date d'observation initiale, le niveau de l'indice EURO STOXX® Banks (Price EUR) Index* (défini ci-après comme « indice de référence ») est relevé à son cours de clôture officiel (défini ci-après comme « cours de référence initial ») ;

- À la date d'observation finale, le niveau de l'indice de référence est relevé à son cours de clôture officiel (ci-après défini comme « cours de référence final ») ;
- ce support est déconseillé si le souscripteur ne souhaite pas prendre de risque en capital ou s'il recherche un placement liquide à un terme inférieur à 8 ans ;
- Il est recommandé de n'investir sur ce support que si le souscripteur compte le conserver pendant la période d'investissement qui constitue également la **durée d'investissement recommandée (plus de 8 ans, soit jusqu'au 22 juin 2026) ;**
- l'unité de compte **GRESHAM Banks Trimestriel 2018** est un instrument financier dont le mécanisme est lié à un indice financier : l'indice EURO STOXX® Banks (Price EUR) Index* ;
- le souscripteur intéressé doit avoir des connaissances et une expérience en matière financière renforcées afin d'appréhender l'ensemble des risques et mécanismes de ce type de support ;
- lors du remboursement final prévu au plus tard au terme des 8 années d'investissement, la contre-valeur des unités de compte investies sur **GRESHAM Banks Trimestriel 2018** et détenues par le souscripteur sera automatiquement et gratuitement arbitrée vers l'unité de compte Sécuri-Taux ou un support équivalent, de même nature et de même classe de risques.

Caractéristiques financières de GRESHAM Banks Trimestriel 2018¹

Code ISIN	XS1810759297
Sous-jacent*	EURO STOXX® Banks (Price EUR) Index*
Statut	Titres directs, non subordonnés, non conditionnels et non garantis de l'Émetteur
Prix d'émission	100 %
Émetteur	Goldman Sachs International, London, GB
Horizon de placement et durée minimum recommandée	22 juin 2026, soit 8 ans
Date de remboursement final	22 juin 2026
Date d'émission	21 juin 2018
Date d'observation initiale	14 juin 2018
Cours de référence initial	Cours de clôture officiel de l'indice de référence à la date d'observation initiale
Date d'observation finale	15 juin 2026
Cours de référence final	Cours de clôture officiel de l'indice de référence à la date d'observation finale
Période de souscription	Du 24 mai au 8 juin 2018 inclus sous réserve de clôture anticipée
Fréquence de la valorisation	Quotidienne
Valeur nominale initiale	1 000 euros
Frais d'entrée (TTC)	0 %
Frais de sortie (TTC)	0 %
Devise	Euro
Commission de distribution	3,05 %

Sortie avant échéance	– Impossible avant la date d'émission	
	– Possible après la période de souscription. Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sauf (i) en cas d'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations associées ou de la situation financière de Goldman Sachs International ou d'un de ses affiliés. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par GSI. Sous réserve des précédentes conditions et en fonction de la proximité de la/des barrière(s), la fourchette achat-vente indicative maximale attendue est de [1,00 %]. Cependant GSI se réserve le droit de modifier à tout moment la fourchette à un montant qu'il jugera nécessaire à sa seule discrétion.	
Dates d'observation du remboursement par anticipation	Date 1 : 14 juin 2019 Date 2 : 16 septembre 2019 Date 3 : 16 décembre 2019 Date 4 : 16 mars 2020 Date 5 : 15 juin 2020 Date 6 : 14 septembre 2020 Date 7 : 14 décembre 2020 Date 8 : 15 mars 2021 Date 9 : 14 juin 2021 Date 10 : 14 septembre 2021 Date 11 : 14 décembre 2021 Date 12 : 14 mars 2022 Date 13 : 14 juin 2022 Date 14 : 14 septembre 2022	Date 15 : 14 décembre 2022 Date 16 : 14 mars 2023 Date 17 : 14 juin 2023 Date 18 : 14 septembre 2023 Date 19 : 14 décembre 2023 Date 20 : 14 mars 2024 Date 21 : 14 juin 2024 Date 22 : 16 septembre 2024 Date 23 : 16 décembre 2024 Date 24 : 14 mars 2025 Date 25 : 16 juin 2025 Date 26 : 15 septembre 2025 Date 27 : 15 décembre 2025 Date 28 : 16 mars 2026
	Date 1 : 21 juin 2019 Date 2 : 23 septembre 2019 Date 3 : 23 décembre 2019 Date 4 : 23 mars 2020 Date 5 : 22 juin 2020 Date 6 : 21 septembre 2020 Date 7 : 21 décembre 2020 Date 8 : 22 mars 2021 Date 9 : 21 juin 2021 Date 10 : 21 septembre 2021 Date 11 : 21 décembre 2021 Date 12 : 21 mars 2022 Date 13 : 21 juin 2022 Date 14 : 21 septembre 2022	Date 15 : 21 décembre 2022 Date 16 : 21 mars 2023 Date 17 : 21 juin 2023 Date 18 : 21 septembre 2023 Date 19 : 21 décembre 2023 Date 20 : 21 mars 2024 Date 21 : 21 juin 2024 Date 22 : 23 septembre 2024 Date 23 : 23 décembre 2024 Date 24 : 21 mars 2025 Date 25 : 23 juin 2025 Date 26 : 22 septembre 2025 Date 27 : 22 décembre 2025 Date 28 : 23 mars 2026
Dates de paiement du remboursement par anticipation	Date 1 : 21 juin 2019 Date 2 : 23 septembre 2019 Date 3 : 23 décembre 2019 Date 4 : 23 mars 2020 Date 5 : 22 juin 2020 Date 6 : 21 septembre 2020 Date 7 : 21 décembre 2020 Date 8 : 22 mars 2021 Date 9 : 21 juin 2021 Date 10 : 21 septembre 2021 Date 11 : 21 décembre 2021 Date 12 : 21 mars 2022 Date 13 : 21 juin 2022 Date 14 : 21 septembre 2022	Date 15 : 21 décembre 2022 Date 16 : 21 mars 2023 Date 17 : 21 juin 2023 Date 18 : 21 septembre 2023 Date 19 : 21 décembre 2023 Date 20 : 21 mars 2024 Date 21 : 21 juin 2024 Date 22 : 23 septembre 2024 Date 23 : 23 décembre 2024 Date 24 : 21 mars 2025 Date 25 : 23 juin 2025 Date 26 : 22 septembre 2025 Date 27 : 22 décembre 2025 Date 28 : 23 mars 2026

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis dans le glossaire en page 5.

¹ Ces caractéristiques ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans le Prospectus de Base – Series K European – daté du 15 novembre 2017, tel que complété depuis et ce jusqu'à la date d'émission comprise et le Document d'Informations Clés. En cas de divergence entre le présent document et le Prospectus de Base daté du 15 novembre 2017, le Document d'Informations Clés, ainsi que des Conditions Définitives de l'Émission seuls ces derniers feront foi. Le Prospectus de Base daté du 15 novembre 2017 tel que complété depuis et ce jusqu'à la date d'émission comprise, le Document d'Informations Clés, ainsi que les Conditions Définitives de l'Émission sont disponibles sans frais auprès de GRESHAM.

D'un commun accord entre les parties, il est convenu ce qui suit :

Article 1. Présentation et champ d'application

GRESHAM Banks Trimestriel 2018 est un titre de créance* sur lequel le souscripteur d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation peut décider d'investir dans le cadre de son contrat via une unité de compte représentative de ce support.

Peuvent investir sur ce support, les souscripteurs des contrats d'assurance vie ou de capitalisation suivants :

- **Concordances, Concordances 2, Concordances 3 (avec ou sans l'avenant Advance 4) ;**
- **Concordances 4 ;**
- **Concordances 3 EuroTransfert ;**
- **Concordances Générations, Concordances 3 Générations (avec ou sans l'avenant Advance 4) ;**
- **Concordances 3 EuroTransfert ;**
- **Concordances Perp Advance.**

Cette unité de compte est régie par les règles applicables aux unités de compte décrites dans les conditions générales valant note ou notice d'information du contrat concerné. Cependant, elle répond également, en complément ou en remplacement, aux règles spécifiques définies dans le présent document.

Article 2. Période de commercialisation et modalités d'investissement

Ce support n'est ouvert à l'investissement que pendant la période de souscription prévue du 24 mai au 8 juin 2018 inclus, sous réserve de clôture anticipée (la souscription de ce produit peut cesser à tout moment sans préavis).

Pour investir sur **GRESHAM Banks Trimestriel 2018** le souscripteur d'un contrat existant visé à l'article 1 ci-dessus doit au plus tard le 8 juin 2018 faire parvenir à l'assureur la présente demande complétée, datée et signée.

TOUTE DEMANDE QUI PARVIENDRAIT À GRESHAM APRÈS LE 8 JUIN 2018 NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

Une demande d'avenant devra être remplie par contrat concerné.

Ce support n'est pas éligible aux majeurs protégés et aux résidents situés hors de France ou quel que soit leur lieu de résidence, aux personnes considérées comme US Persons dans les conditions suivantes.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « U.S Person » (au sens défini dans la « Régulation S »).

Le montant investi sur l'unité de compte **GRESHAM Banks Trimestriel 2018 sera d'un minimum de 10 000 euros (5 000 euros pour Concordances Perp Advance).**

Article 3. Date d'observation initiale, date d'observation finale, dates d'observation du remboursement par anticipation

Le 14 juin 2018 constitue la date d'observation initiale.

Les dates suivantes constituent les dates d'observation du remboursement par anticipation :

Date d'observation 1 : 14 juin 2019	Date d'observation 16 : 14 mars 2023
Date d'observation 2 : 16 sept. 2019	Date d'observation 17 : 14 juin 2023
Date d'observation 3 : 16 déc. 2019	Date d'observation 18 : 14 sept. 2023
Date d'observation 4 : 16 mars 2020	Date d'observation 19 : 14 déc. 2023
Date d'observation 5 : 15 juin 2020	Date d'observation 20 : 14 mars 2024
Date d'observation 6 : 14 sept. 2020	Date d'observation 21 : 14 juin 2024
Date d'observation 7 : 14 déc. 2020	Date d'observation 22 : 16 sept. 2024
Date d'observation 9 : 14 juin 2021	Date d'observation 23 : 16 déc. 2024
Date d'observation 10 : 14 sept. 2021	Date d'observation 24 : 14 mars 2025
Date d'observation 11 : 14 déc. 2021	Date d'observation 25 : 16 juin 2025
Date d'observation 12 : 14 mars 2022	Date d'observation 26 : 15 sept. 2025
Date d'observation 13 : 14 juin 2022	Date d'observation 27 : 15 déc. 2025
Date d'observation 14 : 14 sept. 2022	Date d'observation 28 : 16 mars 2026
Date d'observation 15 : 14 déc. 2022	

Le 15 juin 2026 constitue la date d'observation finale si aucun remboursement anticipé n'a eu lieu.

À chaque date d'observation du remboursement anticipé et à la date d'observation finale, sauf remboursement anticipé, le cours de clôture de l'EURO STOXX® Banks (Price EUR) Index* est relevé et comparé à son cours de référence initial.

Article 4. Valeur de l'unité de compte **GRESHAM Banks Trimestriel 2018**

4.1 Valeur nominale initiale

La valeur nominale initiale par unité de compte est de 1 000 euros.

4.2 Valeur entre deux dates d'observation

La valeur nominale de **GRESHAM Banks Trimestriel 2018** dépend de l'évolution de l'indice de référence. Ainsi, en cas d'arbitrage, décès, rachat ou transformation en rente, l'unité de compte représentative de GRESHAM Banks Trimestriel 2018 sera remboursée sur la base du cours de rachat du titre de créance* qu'elle représente, publié par l'émetteur, qui peut notamment être inférieur à la valeur nominale initiale.

Il est vivement recommandé au souscripteur de conserver cette unité de compte jusqu'à son remboursement par l'émetteur, soit potentiellement pendant 8 ans, et de ne procéder pendant ce laps de temps à aucun arbitrage, rachat ou aucune transformation en rente qui aurait pour conséquence de désinvestir les unités de compte représentatives de **GRESHAM Banks Trimestriel 2018.**

4.3 Frais trimestriels en cours de vie du contrat

En application des Conditions générales applicables aux contrats d'assurance-vie et de capitalisation cités à l'article 1 ci-avant, les frais trimestriels en cours de vie du contrat seront de 0,25 % du nombre d'unités de compte détenues le dernier jour de chaque trimestre.

4.4 Remboursement anticipé

Si à la date d'observation 1, soit le 14 juin 2019, le niveau de clôture officiel du sous-jacent EURO STOXX® Banks (Price EUR) Index* est supérieur ou égal à 100 % du cours de référence initial, le titre est remboursé par anticipation.

Il sera alors versé le 21 juin 2019, et pour chaque part d'unité de compte alors détenue, comme indiqué à l'article 5 ci-après, 100 % de la valeur nominale initiale majorée d'un gain fixe de 14 % brut (avant toute incidence des frais de gestion, prélèvement sociaux et de la fiscalité) soit 12,86 % (13,03 % en PERP) net de frais de gestion, avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables.

Si à une des dates d'observation du remboursement par anticipation comprises entre 2 et 28 inclus, citée à l'article 3 ci-avant, le cours de clôture officiel du Sous-jacent est supérieur ou égal à 100 % du cours de référence initial de l'indice, le titre est remboursé par anticipation.

Il sera versé selon la date d'observation aux dates de paiement suivantes :

- Date de paiement 2 correspondant à la date d'observation 2 : 23/09/2019
- Date de paiement 3 correspondant à la date d'observation 3 : 23/12/2019
- Date de paiement 4 correspondant à la date d'observation 4 : 23/03/2020
- Date de paiement 5 correspondant à la date d'observation 5 : 22/06/2020
- Date de paiement 6 correspondant à la date d'observation 6 : 21/09/2020
- Date de paiement 7 correspondant à la date d'observation 7 : 21/12/2020
- Date de paiement 8 correspondant à la date d'observation 8 : 22/03/2021
- Date de paiement 9 correspondant à la date d'observation 9 : 21 juin 2021
- Date de paiement 10 correspondant à la date d'observation 10 : 21/09/2021
- Date de paiement 11 correspondant à la date d'observation 11 : 21/12/2021
- Date de paiement 12 correspondant à la date d'observation 12 : 21/03/2022
- Date de paiement 13 correspondant à la date d'observation 13 : 21/06/2022
- Date de paiement 14 correspondant à la date d'observation 14 : 21/09/2022
- Date de paiement 15 correspondant à la date d'observation 15 : 21/12/2022
- Date de paiement 16 correspondant à la date d'observation 16 : 21/03/2023
- Date de paiement 17 correspondant à la date d'observation 17 : 21/06/2023
- Date de paiement 18 correspondant à la date d'observation 18 : 21/09/2023
- Date de paiement 19 correspondant à la date d'observation 19 : 21/12/2023
- Date de paiement 20 correspondant à la date d'observation 20 : 21/03/2024
- Date de paiement 21 correspondant à la date d'observation 21 : 21/06/2024
- Date de paiement 22 correspondant à la date d'observation 22 : 23/09/2024

- Date de paiement 23 correspondant à la date d'observation 23 : 23/12/2024
- Date de paiement 24 correspondant à la date d'observation 24 : 21/03/2025
- Date de paiement 25 correspondant à la date d'observation 25 : 23/06/2025
- Date de paiement 26 correspondant à la date d'observation 26 : 22/09/2025
- Date de paiement 27 correspondant à la date d'observation 27 : 22/12/2025
- Date de paiement 28 correspondant à la date d'observation 28 : 23/03/2026

et pour chaque part d'unité de compte alors détenue, comme indiqué à l'article 5 ci-après, 100 % de la valeur nominale initiale majorée d'un gain fixe de 7 % brut ainsi que d'un gain de 1,75 % par trimestre écoulé après la première date d'observation, soit des taux actuariels :

	Taux actuariels annualisés bruts	Taux actuariels annualisés nets
En date 2	6,90 %	5,84 % (6,00 % en PERP)
En date 3	6,85 %	5,79 % (5,95 % en PERP)
En date 4	6,80 %	5,74 % (5,90 % en PERP)
En date 5	6,75 %	5,69 % (5,85 % en PERP)
En date 6	6,70 %	5,64 % (5,80 % en PERP)
En date 7	6,65 %	5,59 % (5,75 % en PERP)
En date 8	6,60 %	5,54 % (5,70 % en PERP)
En date 9	6,55 %	5,49 % (5,65 % en PERP)
En date 10	6,50 %	5,44 % (5,60 % en PERP)
En date 11	6,45 %	5,39 % (5,55 % en PERP)
En date 12	6,41 %	5,35 % (5,51 % en PERP)
En date 13	6,36 %	5,30 % (5,46 % en PERP)
En date 14	6,31 %	5,25 % (5,41 % en PERP)
En date 15	6,27 %	5,21 % (5,37 % en PERP)
En date 16	6,23 %	5,17 % (5,33 % en PERP)
En date 17	6,18 %	5,13 % (5,28 % en PERP)
En date 18	6,14 %	5,08 % (5,24 % en PERP)
En date 19	6,10 %	5,04 % (5,20 % en PERP)
En date 20	6,06 %	5,00 % (5,16 % en PERP)
En date 21	6,01 %	4,96 % (5,12 % en PERP)
En date 22	5,97 %	4,91 % (5,07 % en PERP)
En date 23	5,93 %	4,87 % (5,03 % en PERP)
En date 24	5,90 %	4,84 % (5,00 % en PERP)
En date 25	5,85 %	4,80 % (4,96 % en PERP)
En date 26	5,82 %	4,76 % (4,92 % en PERP)
En date 27	5,78 %	4,73 % (4,89 % en PERP)
En date 28	5,74 %	4,69 % (4,85 % en PERP)

4.5 Date d'observation finale et remboursement final

La date d'observation finale est le 15 juin 2026 si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé.

À cette date d'observation finale, le cours de référence final est relevé et comparé au cours de référence initial.

Trois cas peuvent alors se présenter :

- si le cours de référence final est supérieur ou égal à 100 % du cours de référence initial, il sera versé, dans les conditions indiquées à l'article 5 ci-après, pour chaque part détenue, 156 % brut de la valeur nominale initiale (avant toute incidence des frais de gestion, prélèvement sociaux et de la fiscalité), soit un rendement actuariel brut annualisé de 5,71 % (avant toute incidence des frais de gestion, prélèvement sociaux et de la fiscalité) et un rendement actuariel annualisé net de frais de gestion de 4,66 % (4,82 % en Perp), avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables ;
- si le cours de référence final est supérieur ou égal à 70 % du cours de référence initial et inférieur à 100 % du cours de référence initial, il sera versé, dans les conditions indiquées à l'article 5 ci-après, pour chaque part détenue, 100 % de la valeur nominale soit un

rendement actuariel brut annualisé de 0 % (avant toute incidence des frais de gestion, prélèvement sociaux et de la fiscalité) et un rendement actuariel annualisé net de frais de gestion de -1 % (-0,85 % pour un PERP), avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables ;

- si le cours de référence final est inférieur à 70 % du cours de référence initial, c'est-à-dire qu'il clôture en baisse de plus de 30 % par rapport au cours de référence initial, l'investisseur subira une perte en capital égale à la performance finale négative de l'indice. Il sera versé, dans les conditions indiquées à l'article 5 ci-après, pour chaque part détenue : 100 % de la valeur nominale initiale X (cours de référence final / cours de référence initial).

Pour chacun de ces trois cas le paiement interviendra à la date de remboursement final soit le 22 juin 2026.

Article 5. Échéance de l'unité de compte

Le support est remboursé selon les modalités des paragraphes 4.4 ou 4.5 :

- si le mécanisme de remboursement anticipé est activé (conformément à l'article 4.4) ;
- dans le cas contraire, à la date de remboursement final (conformément à l'article 4.5).

L'unité de compte **GRESHAM Banks Trimestriel 2018** disparaît alors et sa contrevalet, calculée comme indiqué aux articles 4.4 et 4.5 selon le cas, **est arbitrée gratuitement et totalement vers l'unité de compte Sécuri-Taux** ou un support équivalent, de même nature et de même classe de risques.

Cet arbitrage est réalisé le jour effectif du remboursement prévu, soit :

- aux dates telles que mentionnées au paragraphe 4.4 ;
- ou à la date de remboursement final, soit le 22 juin 2026, si l'unité de compte **GRESHAM Banks Trimestriel 2018** arrive à son échéance finale.

Article 6. Règles de gestion du contrat en cours de vie de l'unité de compte – Compatibilité avec l'unité de compte GRESHAM Banks Trimestriel 2018

6.1 Durée du contrat

La date d'observation finale est le 15 juin 2026 avec une date de remboursement final au 22 juin 2026.

6.2 Compatibilité, incompatibilité

Les options suivantes, éventuellement présentes au sein du contrat concerné par la présente demande, **sont incompatibles avec l'unité de compte GRESHAM Banks Trimestriel 2018** :

- **versements libres ultérieurs ou périodiques et/ou arbitrages** : cette unité de compte peut uniquement être alimentée par un versement libre ou un arbitrage suite au remboursement du support **GRESHAM Opportunité Diem Banks** effectué pendant la période de souscription définie à l'article 2 du présent avenant ;
- **avance** : aucune avance ne peut être accordée tenant compte de la valeur de cette unité de compte ;
- **option de gestion** : investissement progressif ou dynamisation des plus-values ;
- **rachats partiels programmés**.

En revanche, il est possible pour le souscripteur de demander la mise en place d'une garantie décès optionnelle prévue dans la version 4 des contrats Concordances ou, pour tout autre contrat de la gamme Concordances, dans l'avenant dit « Advance 4 ».

.....
Les conditions générales valant note d'information du contrat visé par la présente demande ne sont pas autrement modifiées.
.....

*Glossaire

EURO STOXX® Banks (Price EUR) Index : indice de référence. L'indice EURO STOXX® Banks (Price EUR) Index* est constitué de valeurs cotées sur la zone euro, qui sont du secteur d'activité bancaire. C'est un indice de type « Price », c'est-à-dire dividendes non réinvestis.

Titre de créance : produit dérivé qui porte sur différents actifs sous-jacents (ici l'indice EURO STOXX® Banks (Price EUR) Index*). Leur valeur reflète l'évolution enregistrée sur le cours de l'indice sous-jacent.

Indice sous-jacent : indicateur sur lequel repose la performance d'un produit dérivé.

La liste des supports en unités de compte disponibles dans les contrats visés par le présent avenant est élargie conformément aux conditions générales de ces contrats.

La nouvelle liste en vigueur est la suivante :

Nature	Nom de l'OPCVM ou l'Unité de Compte	Classification AMF pour les OPCVM	Valorisation
Monétaire	Sécuri-Taux	Monétaire euro	Quotidienne
Obligation	Stratégie Rendement	Obligations et autres titres de créance internationaux	Quotidienne
	Stratégie Oblig 7/10	Obligations et autres titres de créance libellés en euros	Quotidienne
	SISF Global Credit Income	Obligations Autres	Quotidienne
Diversifié	Stratégie Monde	Diversifié	Quotidienne
Immobilier SCI à capital variable	Primonial CAPIMMO	Sans objet	Hebdomadaire
Titre de créance	GRESHAM Banks Trimestriel 2018	Sans objet	Quotidienne
Action (géographique)	Stratégie CAC	Actions de pays de la zone euro	Quotidienne
	Stratégie Indice Allemagne	Actions de pays de la zone euro	Quotidienne
	Stratégie Indice Europe	Actions de pays de la zone euro	Quotidienne
	Stratégie Indice Grande-Bretagne	Actions internationales	Quotidienne
	Stratégie Indice Japon	Actions internationales	Quotidienne
	Stratégie Indice USA	Actions internationales	Quotidienne
	Candriam SRI Equity Emerging Markets	Actions internationales	Quotidienne
Action (sectorielle et thématique)	Stratégie Alimentation	Actions internationales	Quotidienne
	Stratégie Indice Or	Actions internationales	Hebdomadaire
	Stratégie Indice Pierre	Actions de pays de la zone euro	Hebdomadaire
	Stratégie Santé	Actions internationales	Quotidienne
	Stratégie Techno	Actions internationales	Quotidienne
	Stratégie Télécom	Actions internationales	Quotidienne
	Stratégie EuroCovered Actions Matières Premières	Actions internationales	Hebdomadaire
	Stratégie EuroActions Dividendes	Actions de pays de la zone euro	Quotidienne
	Stratégie Consommation Luxe & Low Cost	Actions Internationales	Quotidienne
Action (autres)	Stratégie Midcaps	Actions de pays de la zone euro	Quotidienne
	Sélection PME	Actions de pays de la zone euro	Quotidienne
	Quadrige Rendement	Actions de pays de la zone euro	Quotidienne

Les Prospectus et Documents d'informations clés de ces OPCVM et unités de compte sont disponibles auprès de GRESHAM sur simple demande, ou directement sur le site internet www.gresham.fr

GRESHAM – 20, rue de la Baume – CS 10020 – 75383 Paris Cedex 08

SA au capital de 15 144 874 € – RCS Paris 338 746 464

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'ACPR – 61 rue Taitbout – 75009 Paris

Appelez le 0 808 80 70 05 (appel gratuit depuis un poste fixe)